



**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CONGOLAISE
AUX TRAVAUX DE LA SIXIEME COMMISSION**

**POINT 108 RELATIF AU « MESURES VISANT A
ÉLIMINER LE TERRORISME INTERNATIONAL »**

**Présentée par
M. Paul MALOUKOU,
Ministre-conseiller à la Mission Permanente de la
République du Congo auprès des Nations Unies**

New York, le 4 octobre 2016

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Je voudrais, avant tout propos, vous féliciter pour votre élection à la direction des travaux de la sixième commission, ainsi que les autres membres du Bureau. La délégation de la République du Congo souscrit aux déclarations prononcées par le Représentant de la République d'Iran au nom du Mouvement des Non-Alignés et le Représentant de la République d'Afrique du Sud au nom du groupe Africain.

Monsieur le Président,

L'activisme macabre dont les groupes terroristes ont fait montre au cours de ces dernières années et les conséquences qu'il engendre ont hissé le terrorisme parmi les plus grandes menaces à la paix et à la sécurité internationales. Personne, aucun pays, aucun continent, aucune région dans le monde ne peut prétendre être à l'abri de la menace du terrorisme. La gravité de la menace l'a élevé tout naturellement parmi l'une des préoccupations majeures de la communauté internationale. D'où, toute l'importance et l'attention qu'appelle l'examen des "Mesures visant à éliminer le terrorisme international" sous toutes ses formes. C'est de cette quête de solution à ce fléau que procède la stratégie antiterroriste mondiale adoptée en 2006 sous l'égide des Nations unies et pour laquelle l'action conjuguée de tous les acteurs de la communauté internationale est indispensable.

Monsieur le Président,

L'Afrique et plus particulièrement l'Afrique Centrale ne sont pas épargnées non plus par la menace terroriste. En effet, la prolifération des groupuscules terroristes en Afrique du nord, ayant pour la plupart

prêté allégeance à Al-Qaïda ou à Daesh et la présence de Boko Haram en Afrique de l'Ouest et du centre font des victimes inutiles parmi les paisibles populations déjà confrontées à de sérieux problèmes socio-économiques.

C'est pour faire obstacle à ce phénomène barbare et à terme, œuvrer à sa disparition que le Congo a pleinement adhéré à la stratégie régionale de lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes légères et de petit calibre adoptée à Libreville en novembre 2016 par les pays d'Afrique centrale, lors de la 41^{ème} réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC). En somme cette stratégie n'est autre qu'une appropriation sous régionale de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, notamment dans son volet relatif aux "mesures visant à éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme ainsi que celles relatives au renforcement de la capacité des États à y faire front de manière collective, efficiente et durable". C'est, en effet, un moyen de faire collectivement face à la menace de l'extrémisme violent dans toute la zone Afrique Centrale. L'adoption de cette stratégie est également une réaffirmation et un renforcement de la "feuille de route pour la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes en Afrique Centrale" adoptée lors de la trente troisième Réunion Ministérielle du Comité Consultatif à Bangui. Celle-ci prévoit des mécanismes de coopération dans les domaines douanier, policier, économique et social par l'entremise des rencontres régulières entre ministres des Etats de la sous-région, titulaires de ces portefeuilles.

Monsieur le Président,

L'engagement de la République du Congo dans cette lutte collective contre le terrorisme et l'extrémisme violent sous toutes ses formes est sans faille. C'est dans cette optique qu'elle est partie à plusieurs instruments juridiques des Nations Unies concourant dans la lutte contre le terrorisme, notamment, ceux concernant l'aviation civile. Par ailleurs, le gouvernement préconise des mesures pour que le Congo ratifie ou adhère aux instruments dont il n'est pas encore membre et ce dans les autres domaines.

Cependant, fort convaincu de l'imbrication de la lutte contre les armes légères et celle contre le terrorisme, les onze Pays d'Afrique centrale membres du comité consultatif permanent des nations unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale, ont scellé leur alliance dans ces combats par la signature de la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage, dite « Convention de Kinshasa » lors d'une cérémonie solennelle organisée en 2010 à Brazzaville au Congo. En effet, la mise en œuvre de cette convention contribue incontestablement à la prévention de la violence et de l'accomplissement d'actes terroristes. Ainsi, le Congo lance un appel vibrant à tous les États d'Afrique Centrale qui ne l'ont pas encore fait, de ratifier la Convention de Kinshasa.

Outre les conventions des Nations Unies, le Congo est aussi partie à des instruments régionaux, telle que la Convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme.

Monsieur le Président,

La délégation du Congo trouve ici l'occasion de réitérer son engagement à soutenir les actions des Nations Unies contre le terrorisme et les initiatives des différents mécanismes créés en vue du renforcement des capacités de tous les acteurs internationaux dans la lutte contre le terrorisme, ainsi que dans la mise en œuvre des décisions stratégiques prises dans la conduite de cette lutte.

Je vous remercie.